

**EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES  
AU GRADE DE SECRETAIRE D'ADMINISTRATION  
DE CLASSE SUPERIEURE  
(B en BSUP)**

**SESSION 2015**

**RAPPORT ETABLI PAR LA PRESIDENTE DU JURY**

## 1. Introduction

L'épreuve d'admission de la session 2015 de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire d'administration de classe supérieure s'est tenue le 17 mars 2015.

Elle s'est déroulée dans de bonnes conditions.

Il convient de noter que les éléments mentionnés dans le présent rapport s'appliquent également à l'examen professionnel de la CANSSM, pour lequel les candidats ont eu à traiter le même sujet écrit.

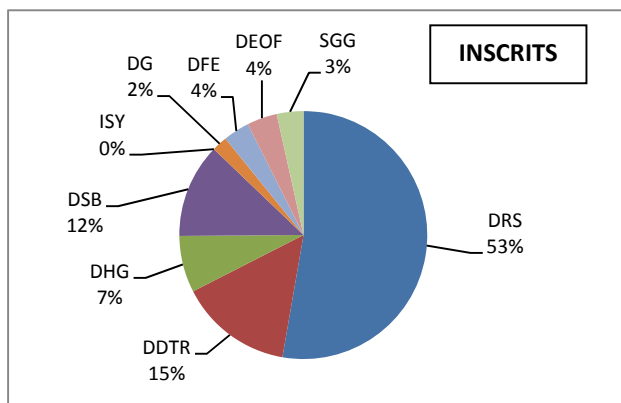
## 2. Les candidats

Conformément à l'arrêté du 04 mars 2015, 24 postes sont ouverts.

Les données relatives aux candidats sont les suivantes :

- 446 collaborateurs remplissaient les conditions pour se présenter à l'examen,
- 212 se sont inscrits, soit un taux d'inscription de 47 % (il était de 41 % l'année précédente),
- 192 candidats se sont présentés aux épreuves soit un taux de participation de 91 %,
- 24 candidats ont été déclarés admis, le jury retenant une note minimale d'admission de 14/20,
- S'agissant des agents de la CANSSM 8 candidats étaient inscrits pour 1 poste. Le candidat admis a obtenu la note de 12/20.

La répartition des candidats inscrits par direction de l'EP est la suivante :



### 3. L'épreuve écrite d'admission

L'arrêté du 29 avril 2011 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire d'administration de classe supérieure indique que l'épreuve d'admission consiste en la rédaction d'une note ou d'un rapport, à l'aide d'un dossier à caractère administratif ne pouvant excéder trente pages. Ce dossier peut comporter des graphiques et des données chiffrées. L'exercice ainsi demandé s'écarte de la note de synthèse pour se rapprocher de la note opérationnelle, plus adaptée à une mise en situation professionnelle. Afin de répondre à cet objectif, le jury, comme les années précédentes, a cherché à élaborer un sujet répondant à plusieurs conditions :

- proposer une mise en situation professionnelle, qui se rapproche du contexte d'intervention attendu des futurs lauréats, appelant le candidat à proposer une note opérationnelle tout en valorisant ses qualités d'analyse et de synthèse ;
- répondre à une « commande » claire et explicite formulée dans l'intitulé du sujet ;
- intégrer des données de différentes natures (texte, données chiffrées...) afin de mesurer la capacité d'analyse d'éléments statistiques et économiques des candidats.

Le sujet suivant a été retenu :

Vous êtes secrétaire administratif mis à disposition d'un groupement d'intérêt public (GIP) en charge de la promotion du tourisme en Midi Pyrénées. Le GIP doit développer une stratégie touristique en s'appuyant sur le patrimoine culturel et historique remarquable de la région. Le "contrat de destination" est un dispositif pouvant représenter une opportunité de développement d'un concept touristique innovant. Le projet doit être présenté au prochain conseil d'administration du GIP auquel siègent les acteurs du tourisme en région Midi Pyrénées.

A partir des documents joints, et notamment ceux évoquant des actions déjà lancées dans différents sites historiques, votre responsable vous demande de préparer deux supports :

- Une note présentant le poids économique du tourisme en France, ses forces et ses faiblesses ainsi que le dispositif du contrat de destination illustré par des réalisations de la phase pilote,
  - Un tableau de synthèse thématique présentant en quoi il est intéressant de valoriser le tourisme de mémoire et les retombées attendues par le biais d'un contrat de destination.
- Vous présenterez dans ce tableau le poids économique de la filière tourisme de mémoire.

Le document rédigé devait revêtir un caractère opérationnel. Il visait à éclairer sur le secteur activité du tourisme et sur le dispositif du contrat de destination d'une part et informer sur les intérêts de la valorisation d'autre part. En conséquence, le jury attendait un document opérationnel facilement lisible et contenant les principaux éléments de la problématique traitée.

Après correction, le jury souligne les éléments suivants sur la forme :

- de nombreuses copies sont construites selon une approche plus scolaire que professionnelle,
- même si la nature de l'épreuve s'éloigne de la note strictement administrative et vise une approche opérationnelle, un minimum de mise en forme est attendu,
- certains candidats ne structurent pas suffisamment leurs réponses : ils reportent dans leurs copies des phrases telles que mentionnées dans le dossier sans reformulation. Cela se traduit par une suite de phrases, de styles différents et parfois sans liens apparents. Outre la lourdeur de la rédaction et les répétitions inutiles, le jury s'interroge alors sur la capacité de synthèse et d'analyse du candidat,

- un certain nombre de copies sont non terminées ce qui conduit à s'interroger sur la maîtrise du temps par le candidat et/ou sa compréhension du sujet ou de l'exercice : à plusieurs reprises le jury constate des copies dans lesquelles la première partie est bien voire très bien traitée et la seconde partie très insuffisamment voire pas du tout traitée,
- très peu de fautes d'orthographe sont constatées, en amélioration avec les précédentes années.

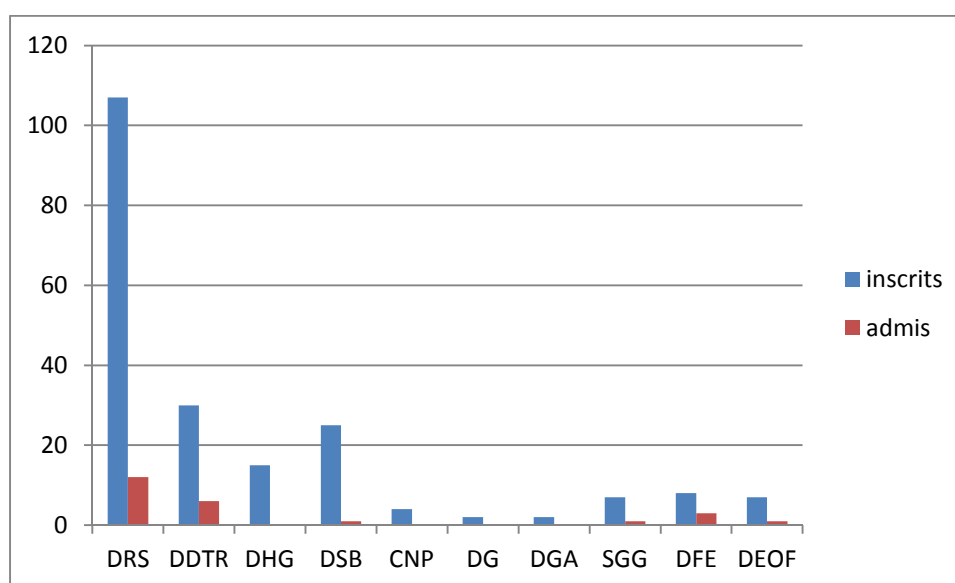
Sur le fond, le jury constate :

- Pour la première partie de l'épreuve (note), la problématique du tourisme de mémoire est dans l'ensemble assez bien comprise. Toutefois il regrette que peu de candidats illustrent leurs rédactions par les chiffres clés disponibles au dossier,
- La seconde partie du sujet (tableau synthétique) est insuffisamment traitée par un grand nombre de candidats,
- De nombreux candidats n'ont pas respecté la consigne pour la seconde partie : au lieu de présenter un tableau comme demandé, ce sont d'autres formes de réponses qui sont apportées (énumération...).

#### 4. Admission

Après correction des 192 copies :

- La note d'admission est arrêtée à 14/20,
- Les notes s'échelonnent de 3,25/20 à 17,25/20 (hormis les copies notées 0/20),
- La moyenne des copies est de 10,89/20 et la médiane 11/20,
- 123 copies ont obtenues une note supérieure à 10/20 soit 64% des inscrits,
- Pour les 24 candidats admis, la moyenne des notes est 14,9/20 et la médiane 14,50/20,
- Le résultat par direction est le suivant :



## **5. Recommandations**

Pour l'avenir, le jury formule plusieurs recommandations à l'attention des candidats :

- porter une attention toute particulière à la lecture de l'intitulé afin de bien comprendre la commande,
- bien analyser les informations remises et être en capacité de les hiérarchiser par priorité,
- veiller à bien structurer l'introduction,
- être vigilant à l'annonce et le respect d'un plan d'une part et une bonne structuration des parties d'autre part afin de rendre la lecture fluide ce qui permettra au jury de mesurer la capacité de compréhension du sujet,
- ne pas se contenter de "copier-coller" des extraits des documents mais procéder à un exercice de synthèse et de reformulation,
- illustrer les propos par des exemples ou données chiffrées présents au dossier,
- s'entraîner avant l'épreuve (cf. annales) afin de maîtriser le temps et être en capacité de traiter les deux parties du sujet,
- veiller à la lisibilité de la copie notamment par la qualité de l'écriture.